



## Appartement en mauvais état

Par **Etincelle**, le **20/11/2008** à **15:25**

Bonjour !

Voilà, j'ai pris un appartement de type F3 en location il y a quelques jours.

Lors de l'état des lieux, j'ai constaté qu'il était dans un état déplorable, pas nettoyé, 3 chauffages sur six ne fonctionnaient pas, les placards muraux en ruine...

Je n'ai donc pas signé l'état des lieux, et demander à ce que l'appartement soit nettoyé, les placards et les chauffages réparés sinon je ne verserai aucun loyer !

Maintenant, j'ai emménagé, je n'ai toujours pas signé l'état des lieux, l'appartement a été...brièvement nettoyé on va dire, un coup de balais passé à la va vite on va dire, le reste est toujours aussi sale, les placards abimés n'ont pas été réparés, par contre les chauffages fonctionnent plus ou moins.

Je vais donc passer à mon agence pour leur informer de tout ça, car en plus de cela il y a quelques petites choses qu'il reste à signaler (les toilettes ont des fuites par exemple)

Pour cet appartement, j'ai payé la moitié du loyer étant donné que je suis rentré vers mi-novembre. Étant donné l'état dans lequel je l'ai récupéré, ai-je le droit de leur dire que je déduirai cette moitié de loyer sur le prochain loyer que je verserai?

Et puis-je exiger un changement des chauffages? Ils fonctionnent on va dire, mais vu la vétusté le fonctionnement n'est pas optimum, et je pense payer des facture d'électricité bien supérieure à la normale, tout ça à cause de chauffages complètement dépassés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie d'avance :)